



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conseil Municipal du 9 avril 2026

PARTIE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	3
I. L'environnement macro-économique.....	4
A. Le contexte général	4
B. La diminution progressive des taux d'intérêts	4
II. Les finances de l'Etat	5
B. La dette publique.....	6
III. Les finances locales	6
IV. La Loi de finances 2026	7
PARTIE 2 : RETROSPECTIVE 2021-2025 ET PROSPECTIVE 2026 – BUDGET VILLE	9
B. La fiscalité directe.....	12
II. Le fonctionnement	13
B. Les recettes.....	17
III. L'investissement	19
B. Les recettes.....	21
PARTIE 3 : RETROSPECTIVE 2021-2025 ET PROSPECTIVE 2026 – BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX	22

PARTIE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Introduction

Depuis 2020, les collectivités locales évoluent dans un contexte économique tendu et particulièrement instable. À peine se sont-elles remises des différentes crises sanitaires, énergétiques et inflationnistes, que l'incertitude économique et budgétaire liée à l'instabilité gouvernementale et aux tensions géopolitiques les freinent dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques et la réalisation de leurs investissements.

Bien que l'inflation se soit stabilisée à un niveau de 0,9% en France, l'inflation dans la zone euro est proche de 2%, ce qui oblige la Banque centrale européenne (BCE) à maintenir le niveau de ses taux, ne stimulant pas la croissance économique. Le taux de croissance du PIB serait ainsi de 0,9% en 2025, après 1,1% en 2024, confirmant un ralentissement économique appelant une gestion budgétaire prudente et stratégique. Le taux de chômage (7,7% au troisième trimestre 2025) progresserait légèrement en 2026, traduisant les difficultés actuelles de l'économie française. La dette publique reste élevée, atteignant environ 118% du PIB, tandis que le déficit budgétaire est de 5,4% du PIB en 2025. Cette situation reflète les mesures de soutien mises en place ces dernières années, mais impose également des choix budgétaires exigeants.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont directement concernées par la nécessité d'optimiser leurs dépenses tout en maintenant des investissements structurants, notamment dans la transition écologique et la modernisation des infrastructures. Pour faire face à ces défis, le gouvernement a annoncé des réformes visant à réduire progressivement le déficit, notamment par une meilleure rationalisation des dépenses de fonctionnement, une modernisation des outils fiscaux et une lutte accrue contre la fraude fiscale. Ces efforts doivent cependant être conciliés avec les investissements stratégiques dans les infrastructures et l'économie verte, indispensables pour assurer une croissance durable à moyen et long terme.

La consommation des ménages, après une évolution relativement atone en 2025 sous l'effet notamment d'une forte épargne liée à l'incertitude, serait soutenue en 2026 par les gains de pouvoir d'achat du salaire moyen par tête, puis par la reprise de l'emploi à partir de 2027, sous l'hypothèse d'un repli de l'incertitude politique et budgétaire. Par ailleurs, la note de la dette française a été dégradée par plusieurs agences de notation en 2025, entraînant une augmentation du coût de la dette, et des taux d'emprunts parmi les plus élevés de la zone euro. Or, une collectivité locale ne peut pas emprunter durablement à un taux inférieur à celui de l'État.

I. L'environnement macro-économique

A. Le contexte général

Suite à la chute enregistrée en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France a rebondi de 6,9% en 2021. Depuis, cette croissance s'est ralentie, atteignant 2,6% en 2022, 0,9% en 2023, et 1,1% en 2024. Compte tenu des dernières informations disponibles, la Banque de France estime que le PIB aurait progressé à un rythme de 0,9% en moyenne annuelle en 2025. L'activité a notamment été tirée par la production de matériels de transport aéronautique, avec un mouvement de restockage au premier semestre en anticipation d'exportations très dynamiques au second semestre.

Selon les projections de la Banque de France, le PIB se raffermirait un peu à 1,0% en 2026 et 2027, et 1,1% en 2028, soutenu par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé. La Commission européenne, quant à elle, estime cette croissance à 0,9%, prenant en compte l'impact des mesures fiscales destinées au redressement des finances publiques. La Banque de France évalue le taux d'inflation totale (IPCH) en 2025 à 0,9% en moyenne annuelle, ce qui serait un point bas sur l'horizon de prévision. L'inflation pourrait augmenter à 1,3% en 2026 et 2027, sous l'effet combiné de l'augmentation du prix de l'énergie et de l'alimentation. La Commission européenne prévoit une inflation à 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027. Ces prévisions doivent être prises en compte dans les perspectives budgétaires, tant pour les dépenses que pour les recettes.

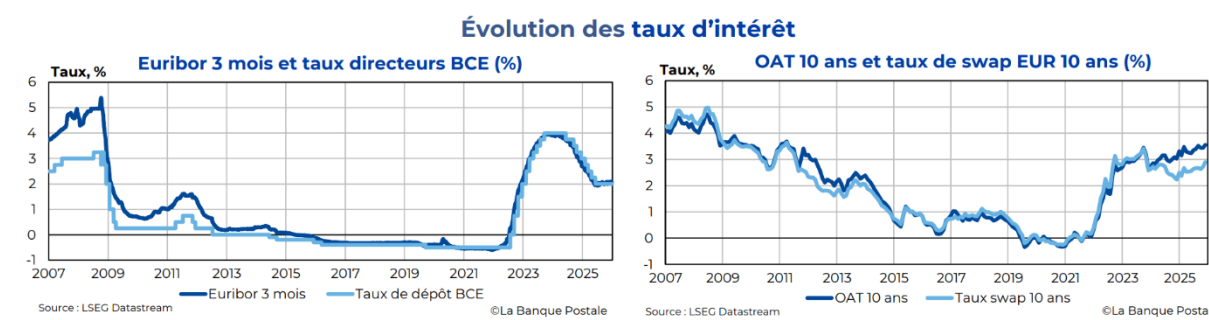
Par ailleurs, depuis 2018, l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI) prévoit que la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée, lorsqu'elle est positive, sur l'évolution de l'inflation au mois de novembre de l'année N-1. Ainsi, en 2025, ces valeurs ont été revalorisées de 1,7%. Pour 2026, l'augmentation des bases a été fixée à 0,8%.

B. La diminution progressive des taux d'intérêts

Parmi les principaux indicateurs économiques à surveiller pour élaborer une projection budgétaire, l'évolution des taux d'intérêt revêt une importance particulière. En juin 2024, face au ralentissement de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé, pour la première fois en cinq ans, de réduire ses taux directeurs.

Cette décision a été suivie de nouvelles baisses, justifiées par la diminution de l'inflation et le ralentissement de l'activité économique dans la zone euro. Les taux directeurs s'établissent désormais à 2% depuis juin 2025. La BCE estime que ce niveau est toujours assez neutre en termes d'impacts : ni particulièrement stimulant pour l'économie de la zone euro, ni particulièrement freinant pour

l'activité. Cependant, la BCE adopte une position prudente et évite de s'engager sur une trajectoire précise pour ses taux ou sur des objectifs clairs pour les mois à venir.



II. Les finances de l'Etat

Après une relative amélioration de la situation financière des administrations publiques en 2022, la Cour des comptes a qualifié les années 2023 et 2024 comme deux années noires en matière de finances publiques dans son rapport sur l'état et les perspectives des finances publiques.

En effet, après une dégradation inattendue du déficit public de 0,6 point de PIB en 2023, celui-ci s'est de nouveau creusé de 0,4 point en 2024 pour s'établir à 5,8%. Pour l'heure, le budget 2026 ambitionne de ramener le déficit public à 5% du PIB, après une année 2025 à 5,4%. La réduction du déficit public sera ainsi deux fois moins forte que prévu.

Cependant, le Haut Conseil des finances publiques considère que le scénario économique, sur lequel repose le projet de loi de finances 2026, repose sur des hypothèses optimistes, associant une consolidation budgétaire importante à une accélération de l'activité permise par une reprise de la demande privée

A. Le déficit public

Pour rappel, le dérapage des finances publiques ayant rendu obsolète la Loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, la France s'est engagée en 2024 auprès de la Commission européenne à ramener son déficit public à 5% en 2025, 4,6% en 2026, 4% en 2027, 3,3% en 2028 et enfin 2,8% en 2029. Ce plan prévoit notamment l'adoption de mesures visant à réduire drastiquement les dépenses publiques, notamment en réduisant le niveau de recettes des collectivités territoriales.

Finalement, après deux années de dégradation, le déficit public a été contenu à 5,4% du PIB en 2025 et la loi de finances pour 2026 ambitionne de le ramener à 5%. Pour arriver à cette cible, le taux de prélèvements obligatoires augmenterait de 0,3 point pour atteindre 43,9% du PIB en 2026. Un peu

plus de la moitié de cette hausse serait due à l'augmentation spontanée des prélèvements obligatoires (scénario jugé crédible par le Haut Conseil des finances publiques), et l'autre partie des mesures nouvelles dont le rendement est jugé incertain par le Haut Conseil. Enfin, les dépenses publiques augmenteraient de 36 Md€ par rapport à 2025 (hors crédits d'impôts) afin de voir leur poids dans le PIB diminuer de 0,2 point. La cible initiale de 28,5 Md€ était qualifiée de très ambitieuse au regard des évolutions passées par le Haut Conseil, dans un contexte où certains postes connaîtront une forte progression (défense, contribution au budget européen, charge d'intérêts), compensée par un repli de l'investissement local et des économies substantielles.

Dans ce contexte, la situation budgétaire nationale a des répercussions directes sur les collectivités territoriales. La pression accrue sur les finances publiques, combinée d'éventuels ajustements fiscaux, exige une vigilance accrue dans les choix budgétaires. Les collectivités doivent préserver leurs marges de manœuvre tout en continuant à répondre aux attentes des habitants

B. La dette publique

La dette publique de la France a atteint un pic inédit à 3 500 milliards d'euros fin 2025, représentant environ 118% du PIB. Cette dette est due aux dépenses de l'Etat, systématiquement supérieures aux recettes depuis plus de 40 ans.

En parallèle, le coût de la dette est en hausse constante. L'Etat Français a emprunté en 2025 avec un taux d'intérêt de 3,14% à moyen et long terme, et de 2,91% en 2024, selon l'AFT. En Europe, les taux d'emprunts augmentent tendanciellement, notamment parce que l'Allemagne a augmenté sa dette pour financer un investissement massif. Quant à la France, sa situation politique instable subie a renchéri sa prime de risque chez les investisseurs.

La charge budgétaire de la dette passera de 65 milliards d'euros en 2025 à 74 milliards d'euros en 2026.

III. Les finances locales

En 2024, les collectivités locales ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021 (+6,8%, soit +4,9 Md€), tout particulièrement les communes (+9,3%).

Ces niveaux historiques concourent à la réalisation des objectifs du mandat sur le point de s'achever, mais aussi des objectifs nationaux et locaux, liés à la transition écologique, de rénovation du parc immobilier et de développement d'offres de transport en commun, ainsi que les dépenses de reconstruction faisant suite à des violences urbaines ou à des catastrophes naturelles.

Ces investissements ont été financés à 64% par de l'autofinancement (contre 69,4% en 2023), avec une épargne nette en diminution (-7,1%), conséquence d'un effet ciseau particulièrement marqué (plus d'1 point d'écart entre la croissance des dépenses de fonctionnement et celle des recettes).

La combinaison d'une baisse de l'autofinancement et d'une augmentation des dépenses d'investissement a entraîné une forte augmentation du besoin de financement des collectivités territoriales pour la deuxième année consécutive, atteignant 27,9 Md€ (+25,7% par rapport à 2023). Cette situation reflète la pression croissante exercée sur leurs budgets, liée à des projets d'investissement ambitieux, mais également à une réduction de leurs capacités d'autofinancement due à des recettes insuffisantes pour couvrir les dépenses courantes et d'investissement.

Dans ce contexte, les collectivités ont dû recourir à de nouveaux emprunts : l'encours total de la dette financière des collectivités a progressé pour atteindre 194,5 Md€ (+7,2 Md€, soit +3,9% par rapport à l'année précédente). Ainsi, malgré une légère baisse des taux d'intérêts, la charge en intérêts de la dette s'est élevée à 5,1 Md€, en hausse de +0,6 Md€ (+13,5%).

Cette situation met en lumière les défis auxquels les collectivités sont confrontées : financer des investissements nécessaires tout en maîtrisant leur endettement dans un environnement tendu et incertain.

Cela impose une vigilance accrue sur la structuration de leurs budgets et sur les choix d'investissement à venir.

Les collectivités s'en sont donc remises à puiser dans leur fonds de roulement pour financer le maintien de leur haut niveau d'investissement : leur compte courant au Trésor a enregistré en 2024 une baisse de 5,4 Md€, soit -9,98%.

Le nombre de communes présentant une trésorerie négative à fin décembre 2024 avait augmenté de 17,5% sur un an, et celui du nombre d'EPCI de 24%.

Selon la Cour des Comptes, même si les collectivités territoriales et leurs groupements représentent une faible part du besoin de financement des administrations publiques prises dans leur ensemble (6,7% en 2024), leur contribution au redressement des finances publiques se justifie par leur place dans le total des dépenses publiques (17,7% en 2024). Cependant, elle ajoute qu'il « *importe que celle-ci soit programmée sur plusieurs années et de manière plus transparente et efficace qu'elle ne l'a été en 2025* ».

IV. La Loi de finances 2026

La loi de finances pour 2026 a été publiée au Journal officiel du 20 février 2026, ce qui en fait le budget le plus en retard de toute la Ve République.

C'est dans ce contexte plus qu'incertain que les collectivités doivent constituer leur budget. Plusieurs mesures sont impactantes pour le budget des collectivités territoriales et plus particulièrement celui des communes.

Au plan national, la contribution demandée aux collectivités territoriales pour le redressement des comptes publics est de 2 Md€.

Le total des dotations ajustées va diminuer de 19,5% en 2026, avec pour principales mesures :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) obtient une enveloppe identique à celle de la LFI 2025 à périmètre constant. Il n'y a donc pas de revalorisation pour tenir compte de l'inflation. Au sein de la sphère communale, les effets de la démographie, la revalorisation de la dotation d'intercommunalité et l'augmentation des dotations de péréquation devront être financés en interne. La dotation forfaitaire se verra donc attribuer un écrêtement moyen de 2,5% à 3% contre 1,68% en 2025.
- Le « fonds vert » verra ses crédits de paiement baisser de 5%, et ses autorisations d'engagement diminuer de 27%.
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) voit son enveloppe prévisionnelle baisser de 200 M€.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) ne voit finalement pas son périmètre d'éligibilité être modifié. Les travaux en régie restent inéligibles, et les dépenses de fonctionnement d'entretien de la voirie et des bâtiments publics restent éligibles.

Le dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) a été renouvelé pour toutes les strates de collectivités territoriales, hormis pour les communes qui en sont finalement exonérées. A partir de 2026, l'Etat doit tout de même rembourser sur 3 ans 90% des sommes versées par les collectivités territoriales au titre du Dilico 2025 (les 10% restant seront affectés à la péréquation), à raison de 30% par an jusqu'en 2028.

PARTIE 2 : RETROSPECTIVE 2021-2025 ET PROSPECTIVE 2026 – BUDGET VILLE

La projection du compte administratif prévisionnel présentée ci-dessous repose sur des estimations en attendant la transmission du compte de gestion par la Trésorerie.

I. Les grands ratios financiers

Les notions de solvabilité : rappel des ratios

La CAF brute (capacité d'autofinancement brute) correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, avant prise en compte du remboursement du capital de la dette. Elle mesure la part des ressources dégagées par la collectivité ou l'organisme après paiement des charges courantes, et avant financement des investissements ou du désendettement. Elle indique le niveau d'épargne disponible pour financer les investissements, absorber les imprévus et évaluer la soutenabilité de l'endettement.

La capacité de désendettement

Elle permet de répondre à la question : en combien d'années la collectivité peut-elle théoriquement rembourser sa dette, si elle décide d'y consacrer son épargne brute ? Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la collectivité. Actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12. À partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge. Elle est calculée en divisant le stock de dette par l'épargne brute.

A. Les grandes masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	33 332 000 €	34 616 000 €	35 684 000 €	37 467 000 €	37 054 000 €	37 706 000 €
Dépenses de fonctionnement	30 475 000 €	31 297 000 €	31 935 000 €	34 015 000 €	33 933 000 €	34 540 000 €
<i>dont interets de la dette</i>	381 062 €	363 218 €	460 704 €	444 633 €	294 596 €	500 000 €
Recettes d'investissement	8 112 000 €	10 731 000 €	3 824 000 €	3 205 000 €	10 457 000 €	11 751 000 €
<i>dont emprunts souscrits</i>	5 550 000 €	750 000 €	- €	- €	4 800 000 €	- €
Dépenses d'investissement	9 439 000 €	8 547 000 €	8 060 000 €	7 668 000 €	11 968 000 €	13 378 000 €
<i>dont capital de la dette</i>	2 423 976 €	1 742 202 €	1 742 914 €	1 798 493 €	1 696 112 €	1 627 000 €

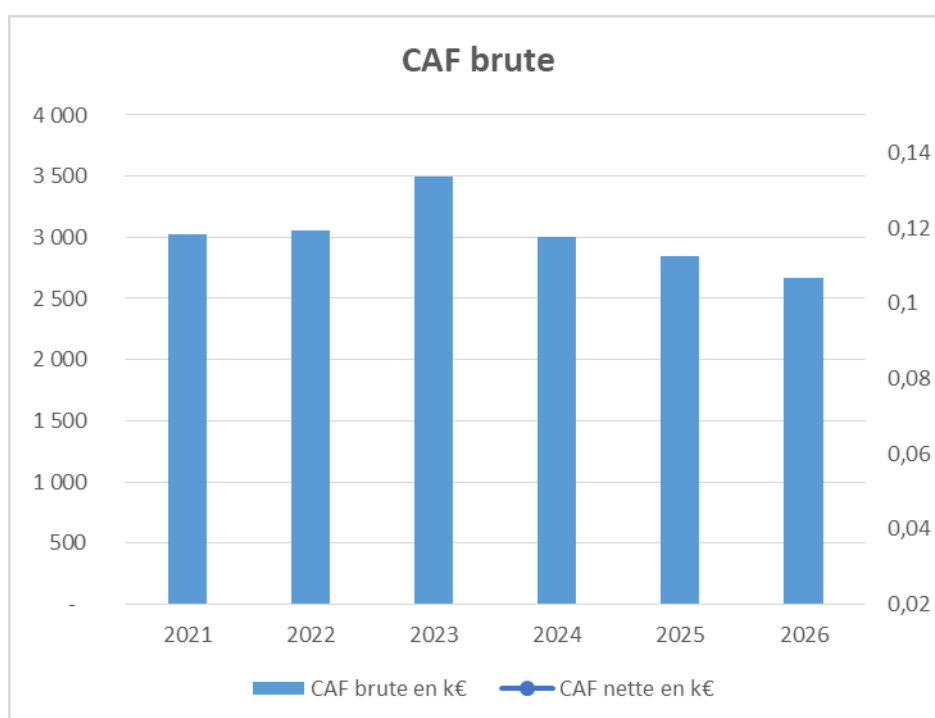
La trajectoire budgétaire pluriannuelle témoigne d'une gestion saine et maîtrisée des finances de la collectivité. Les recettes de fonctionnement affichent une progression soutenue, passant de 33,3 M€ en 2021 à 37,7 M€ en 2026, confirmant la dynamique des ressources propres. Les dépenses de fonctionnement progressent de 30,5 M€ en 2021 à 34,5 M€ en 2026. Cette évolution est

principalement due aux coûts de l'énergie et à l'inflation. La CAF brute, reste néanmoins assez stable avec une moyenne de 3,0 M€ par an.

Les recettes d'investissement sont soutenues par la CAF et par des financements diversifiés en fonction des années. Les dépenses d'investissement, représentent 49 M€ sur la période 2021-2026, reflétant un programme volontariste au service des besoins des territoires et des usagers.

Epargne et ratios de la Ville

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CAF brute en k€	3 024	3 060	3 491	3 005	2 843	2 666
CAF nette en k€	1 500	1 318	1 748	1 206	1 147	1 039



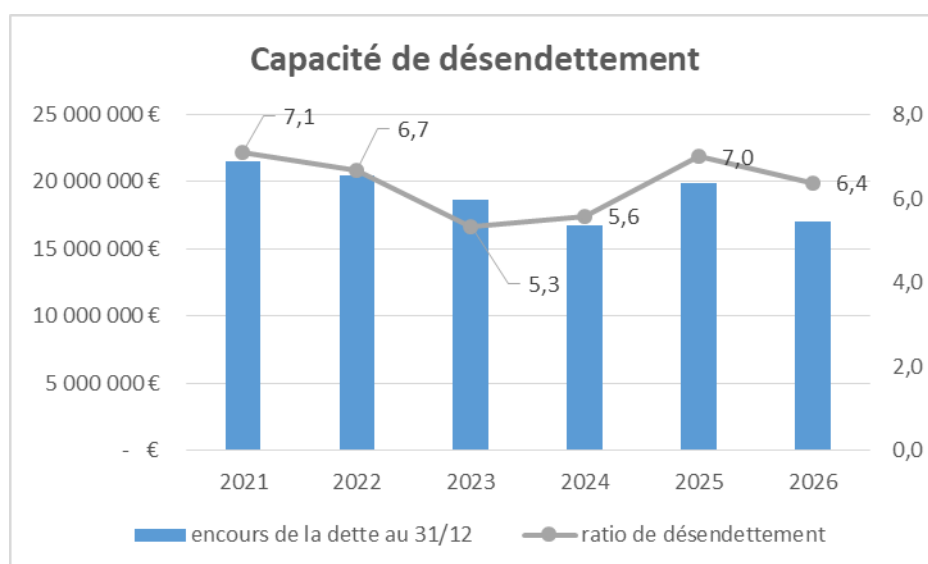
1. L'endettement

	encours de la dette au 31/12	ratio de désendettement	emprunts nouveaux
2021	21 467 000 €	7,1	5 550 000 €
2022	20 443 000 €	6,7	751 000 €
2023	18 606 000 €	5,3	- €
2024	16 767 000 €	5,6	- €
2025	19 882 185 €	7,0	4 800 000 €
2026	16 988 000 €	6,4	- €

La politique d'endettement illustre une approche responsable et performante. L'encours de la dette s'allège significativement, de 21,47 M€ fin 2021 à 16,99 M€ fin 2026, grâce à un effort de remboursement.

Le ratio de désendettement, passé de 7,1 à 6,4, reste à un niveau qui permet de garantir une bonne soutenabilité. Les emprunts nouveaux, limités à 5,55 M€ en 2021, 0,75 M€ en 2022 et 4,8 M€ en 2025, sont exclusivement dédiés à des investissements stratégiques.

Ces indicateurs confirment la solidité financière de la collectivité. Cette marge de sécurité permet de conforter les ambitions en matière d'investissement, tout en maintenant une trajectoire de désendettement.



B. La fiscalité directe

1. La taxe foncière sur les propriétés bâties

Années	base nette TFB	Evolution base TFB	Produit TFB	Evolution produit TFB
2021	44 512 752 €		15 934 140 €	
2022	46 122 243 €	3,62%	16 499 040 €	3,55%
2023	48 884 680 €	5,99%	17 474 166 €	5,91%
2024	51 688 631 €	5,74%	18 465 322 €	5,67%
2025	51 962 246 €	0,53%	18 552 465 €	0,47%
2026	53 299 000 €	2,57%	19 017 083 €	2,50%

Note : Les produits indiqués s'entendent hors application du coefficient correcteur.

La fiscalité foncière présente une trajectoire globalement favorable entre 2020 et 2026, avec une hausse soutenue du produit TFB.

2. La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Années	base nette TFNB	Evolution base TFNB	Produit TFNB	Evolution produit TFNB
2021	88 548 €		91 957 €	
2022	93 911 €	6,06%	97 527 €	6,06%
2023	114 392 €	21,81%	118 796 €	21,81%
2024	94 151 €	-17,69%	97 776 €	-17,69%
2025	94 395 €	0,26%	98 029 €	0,26%
2026	95 200 €	0,85%	98 865 €	0,85%

3. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Années	base nette TH et THRS	Evolution base TH et THRS	Produit TH et THRS	Evolution produit TH et THRS
2021	8 432 286 €		1 510 215 €	
2022	5 214 615 €	-38%	933 938 €	-38,16%
2023	1 952 930 €	-63%	349 770 €	-62,55%
2024	1 378 125 €	-29%	246 822 €	-29,43%
2025	799 741 €	-42%	143 234 €	-41,97%
2026	630 800 €	-21%	112 976 €	-21,12%

Note : Les produits indiqués s'entendent hors application de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

II. Le fonctionnement

A. Les dépenses

	Dépenses de fonctionnement	Evolution N-1	€ par habitants
2021	30 435 000 €		1 047 €
2022	31 297 000 €	2,83%	1 077 €
2023	31 935 000 €	2,04%	1 069 €
2024	34 015 000 €	6,51%	1 131 €
2025	33 933 000 €	-0,24%	1 129 €
2026	34 540 000 €	1,79%	1 149 €

Les dépenses de fonctionnement connaissent une progression modérée mais continue sur la période 2021-2026, passant de 30,4 M€ à 34,5 M€. Cette évolution, associée à une hausse du coût par habitant, invite à poursuivre un pilotage fin des charges afin de préserver l'épargne brute et la capacité d'investissement.

1. Les charges à caractère général

Charges à caractère général					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
4 884 829 €	5 404 470 €	5 640 984 €	7 508 543 €	7 295 140 €	7 632 000 €

Les charges à caractère général représentent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services de la Commune.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est principalement attribuée à la hausse des coûts des fluides à l'inflation depuis 2024.

2. Les dépenses de personnel

Au 31 décembre 2025, la Ville de Décines-Charpieu compte **468 ETP** (Équivalent Temps Plein) au tableau des emplois et des effectifs, répartis comme ci-dessous :

- 335 emplois occupés par des fonctionnaires,
- 105 emplois occupés par des contractuels,
- 28 emplois vacants.

Tableau des effectifs présents, par année :

Effectifs présents (au 31 décembre)	2022	2023	2024	2025
Fonctionnaires	369	351	348	335
Contractuels sur emplois permanents	65	73	84	105
Total	434	424	432	440

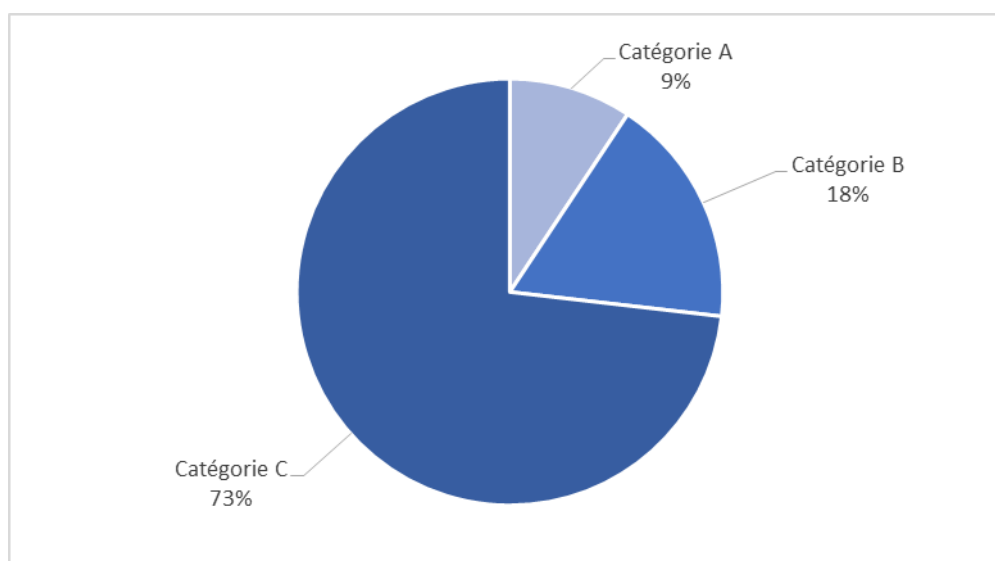
Evolution de la masse salariale (réalisé) :

Evolution de la masse salariale						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant en € réalisés	21 046 500 €	21 371 813 €	21 663 500 €	21 906 264 €	21 985 000 €	22 350 000 €
% d'évolution	1,64%	1,55%	1,36%	1,12%	0,36%	1,66%

Dans le cadre de la gestion de la masse salariale, la collectivité poursuit, de manière rigoureuse, ses efforts pour limiter l'augmentation des charges de personnel à un seuil inférieur à 2%.

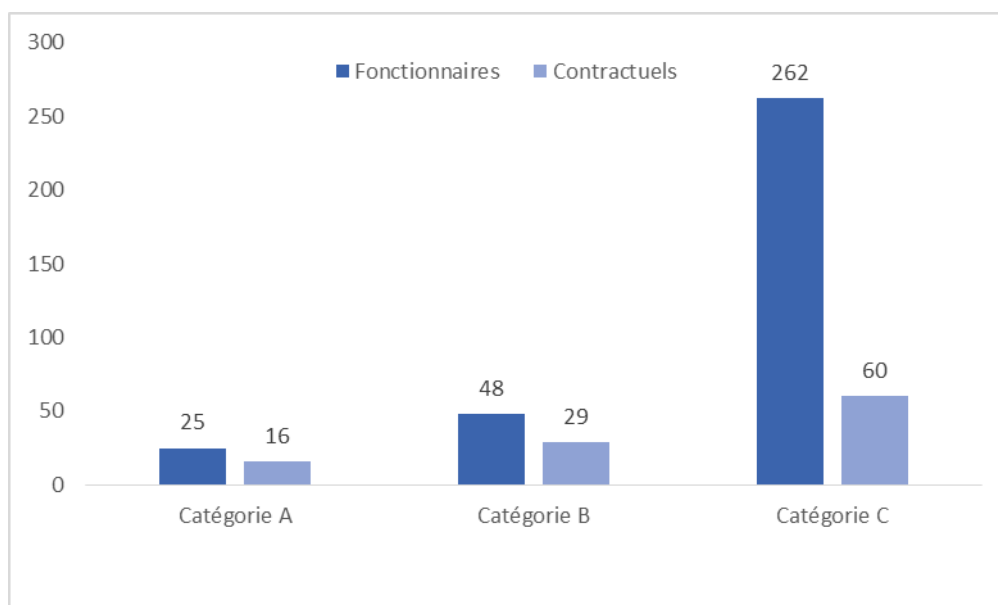
Cette politique est pleinement maintenue en 2025, avec une évolution des charges de personnel se chiffrant à +0,34% malgré la hausse des taux de cotisation comme la CNRACL.

Répartition des agents sur emplois permanents,
par catégorie au 31/12/2025 :

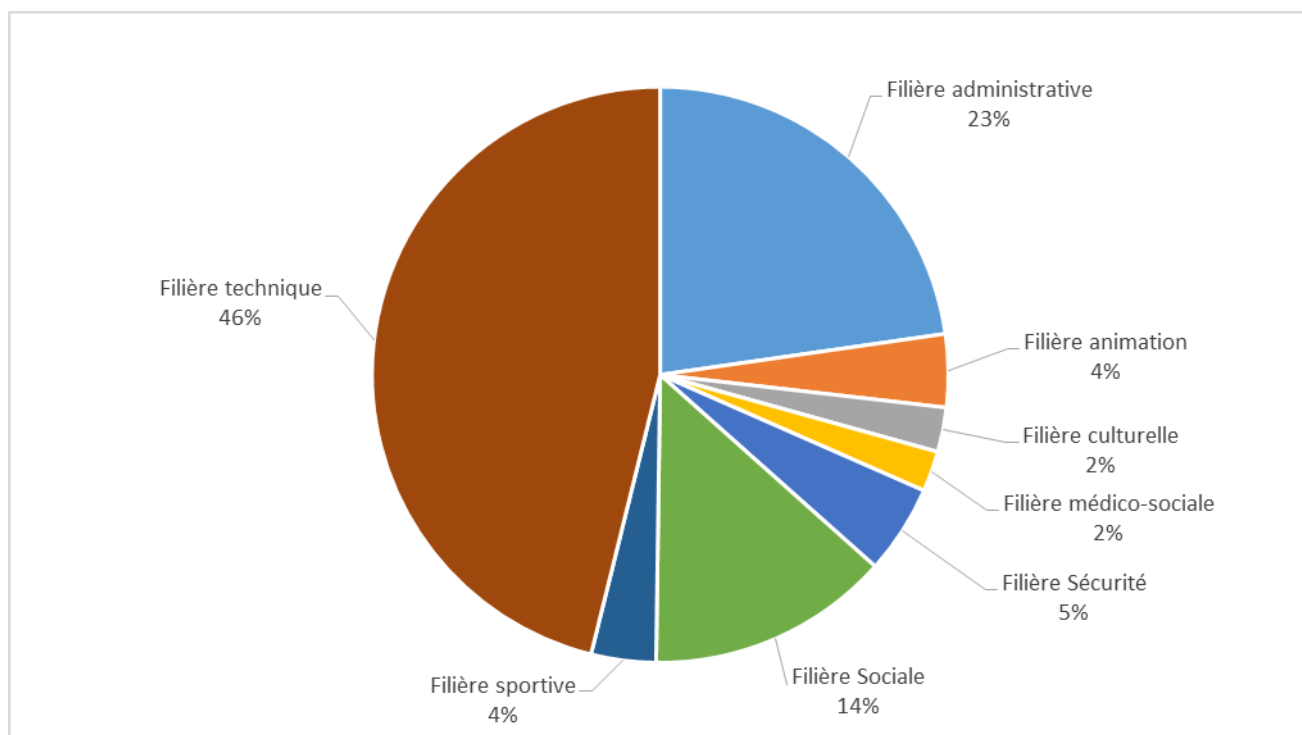


Répartition des agents sur emplois permanents,

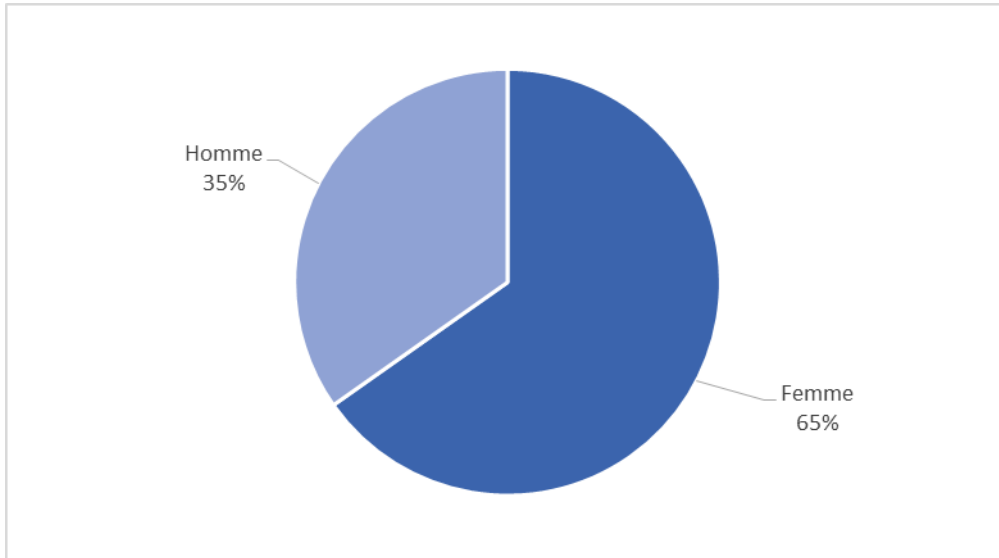
par catégorie et par statut au 31/12/2025 :



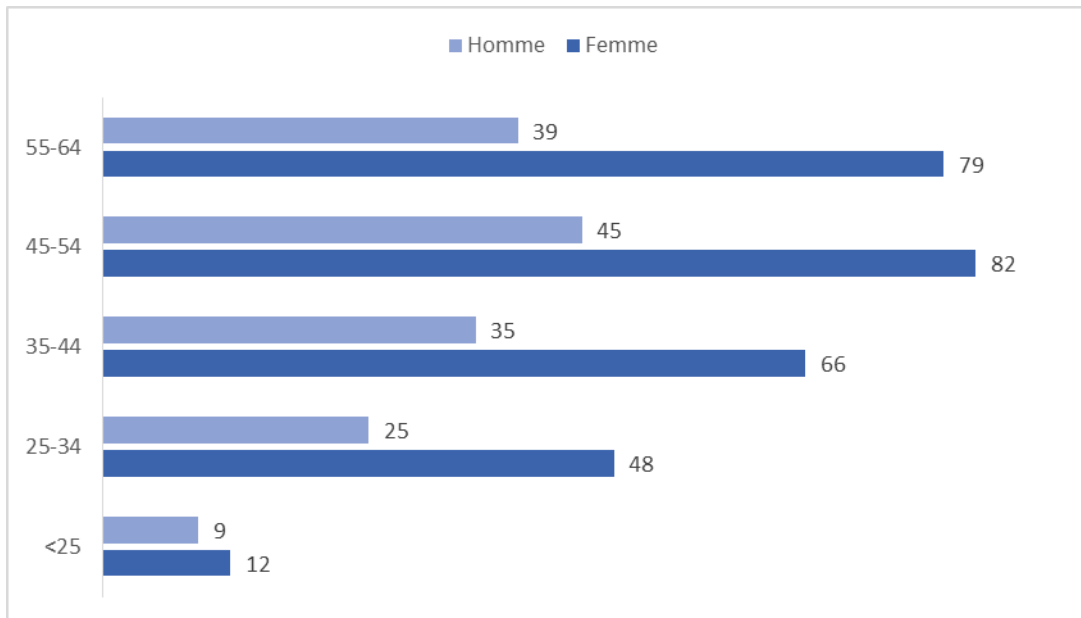
Répartition des agents sur emplois permanents,
par filière au 31/12/2025 :



Répartition des agents par genre au 31/12/2025 :



Pyramide des âges, par genre,
au 31/12/2025 :



B. Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement de la fiscalité, des dotations de l'Etat et des produits des services.

Produits de la fiscalité directe					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
18 510 036 €	19 260 445 €	20 591 633 €	21 657 762 €	21 503 660 €	22 423 000 €

L'évolution de ces produits est directement liée à l'augmentation des bases physiques et au dynamisme constant de la Collectivité.

En 2025, les produits de la fiscalité directe ont légèrement diminué, en raison du champ d'application de la taxe d'habitation toujours plus restreint. En effet, la loi de finances pour 2025 exclue notamment les locaux d'habitation à usage exclusivement professionnel et exonère plus largement certains logements.

En outre, la commune a vu sa base imposable à la taxe foncière augmenter moins fortement que prévu et son « allocation pour les établissements industriels » diminuer. Cela est dû à deux faits majeurs : la modification des quartiers prioritaires de la ville (dont les bases fiscales sont minorées) et la conversion de l'ancien site pharmaceutique GIFRER-BARBEZAT.

Produits de la fiscalité indirecte					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
9 336 430 €	9 437 491 €	9 428 189 €	9 257 425 €	9 633 493 €	9 570 000 €

Les produits concernés incluent notamment la taxe sur l'électricité, les droits de mutation et l'attribution de compensation.

Jusqu'en 2023, ces recettes ont connu une tendance à la hausse, alimentée par une conjoncture favorable. Toutefois, en raison de la crise économique, les droits de mutation ont enregistré une baisse notable au cours des années 2023 et 2024, marquée par un ralentissement du marché de l'immobilier et une réduction des transactions. En 2025, la baisse des taux d'intérêts a permis une reprise des transactions, augmentant de fait les produits de la fiscalité indirecte.

Dans le contexte actuel, caractérisé par des tensions géopolitiques persistantes et une incertitude croissante quant à l'évolution de la politique nationale, les prévisions relatives aux droits de mutation pour 2026 sont particulièrement difficiles à établir et sont budgétées au niveau de 2025.

Les dotations de l'Etat					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
3 679 953 €	3 835 545 €	3 735 120 €	4 202 694 €	3 625 576 €	3 286 000 €

La DGF est, chaque année, calculée et répartie pour tenir compte de la réalité de la situation de chaque collectivité à partir de critères objectifs de population, de richesse, de ressources et de charges.

En outre, la loi de finances pour 2025 a reconduit l'effort de péréquation. Il est alimenté en partie par l'augmentation de la DGF ainsi que par l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et des départements et de la dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ainsi, en 2025 la dotation forfaitaire de la commune a été revalorisée à 1,2 M€ (+2,56%) et la dotation de solidarité urbaine de la commune a été revalorisée à 0,68 M€ (+ 11,48%).

Pour 2026, les montants DGF sont reconduits. La baisse des dotations de l'Etat entre 2026 et 2025 vient de l'allocation compensatrice qui se voit affectée du fait de la conversion du site GIFRER-BARBEZAT.

III. L'investissement

Il s'agit des dépenses qui concernent le patrimoine de la Collectivité.

A. Les dépenses

Année	Dépenses d'investissement (hors capital de la dette)	€ par habitants
2021	7 915 000 €	272 €
2022	6 805 000 €	234 €
2023	6 317 000 €	211 €
2024	5 869 000 €	195 €
2025	10 272 000 €	342 €
2026	11 751 000 €	391 €

En 2025, la Collectivité a poursuivi les investissements liés aux deux projets majeurs du mandat, stratégiques pour le développement du territoire : le Pôle Sportif et de Loisirs, ainsi que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des Marais.

Le Pôle Sportif et de Loisirs Alice Milliat a ainsi été inauguré en décembre 2025, et l'ALSH des Marais doit être livré pendant l'été 2026.

Au-delà de ces deux projets, la collectivité a continué d'investir en faveur du bien-être et de la santé de ses habitants.

L'année 2025 a notamment été marquée par le réaménagement du jardin des Droits de l'Homme, par l'inauguration d'un nouvel espace multisports inclusif dans le quartier de La Soie-Montaberlet et par l'aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) rue de la République.

Parallèlement, la Ville poursuit les efforts menés sur la sécurité, la rénovation des bâtiments ainsi que sur des projets d'aménagement extérieur de la Ville.

L'année 2026 est une année de transition entre deux mandats.

Le niveau d'investissement constaté correspond principalement au paiement des opérations engagées lors du précédent mandat.

Dans ce cadre, la collectivité maintient un niveau d'investissement élevé, à près de 12 millions d'euros. Ce choix permet de répondre aux besoins du territoire tout en assurant la continuité de l'action publique.

2026 marque également le lancement du nouveau mandat avec un programme 2026–2032 représentant un volume d'investissement de 50 millions d'euros.

Il s'inscrit dans une logique à la fois de continuité et d'ambition.

Nos priorités sont claires :

- accompagner chaque génération
- renforcer les équipements publics
- soutenir la vie locale
- améliorer le cadre de vie et la sécurité
- accélérer la transition écologique

Ce programme sera conduit dans un cadre financier maîtrisé, fondé sur :

- le maintien de l'épargne
- la maîtrise de l'endettement
- la recherche de financements externes

2026 est une année charnière.

Elle nous permet d'achever un mandat et d'engager le suivant, dans un contexte contraint mais maîtrisé.

B. Les recettes

Le FCTVA

Cette recette est directement en lien avec les dépenses d'investissement de la Ville. Il s'agit de la récupération, d'un part, de la TVA payée sur les investissements de l'année précédente. Le taux est de 16,404%. La récupération n'est donc pas totale.

FCTVA perçu					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
758 873 €	1 209 274 €	999 506 €	780 115 €	1 039 222 €	2 000 000 €

Le montant de cette recette est en lien direct avec les dépenses effectuées sur l'année N-1. En raison de l'avancée des projets structurant sur l'année 2025, le FCTVA 2026 se trouve impacté par ces dépenses.

Les subventions perçues

Subventions perçues					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
599 586 €	1 353 378 €	1 051 063 €	1 499 821 €	3 468 995 €	4 015 000 €

Le travail de recherche de financement initié par la collectivité pour financer ses projets a porté ses fruits car il permet de dégager plus de 7.4M€ en deux ans.

PARTIE 3 : RETROSPECTIVE 2021-2025 ET PROSPECTIVE 2026 – BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Locaux Professionnels Prainet	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes d'exploitation	85 333 €	81 916 €	85 863 €	78 131 €	109 265 €	107 409 €
Dépenses d'exploitation	21 759 €	27 124 €	11 991 €	12 894 €	23 789 €	27 098 €
<i>dont interets de la dette</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	- €	2 903 €	5 000 €
<i>dont emprunts souscrits</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement	5 090 €	36 821 €	- €	4 244 €	50 703 €	21 000 €
<i>dont capital de la dette</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Dans le cadre de la politique commerciale de la ville de Décines, il est proposé d'étendre le périmètre du budget annexe du Prainet à l'ensemble des locaux commerciaux de la ville. Cette extension permettra de mutualiser les ressources pour mieux promouvoir l'attractivité commerciale du territoire. Elle facilitera notamment le financement d'investissements ciblés, tels que la rénovation des friches commerciales, l'aménagement de zones d'activités et le soutien aux animations économiques. Cette approche s'inscrit dans une vision globale de dynamisation du commerce local, en cohérence avec les priorités municipales.

La gestion rigoureuse des dépenses d'exploitation permet de dégager un excédent ayant vocation à financer les travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration des locaux professionnels.

Les recettes d'exploitation sont globalement stables mais varient selon la révision des loyers et la vacance des locaux. Entre 2024 et 2025, la forte variation des recettes d'exploitation s'explique par le changement de propriétaire du tabac.

Les dépenses d'exploitation sont globalement stables et tiennent principalement compte de l'inflation et des besoins courants. En 2023 et 2024, les dépenses ont été diminuées en raison d'un problème de facturation de notre fournisseur d'énergie. Les dépenses d'électricité pour ces deux années ont été payées en 2025.

Les dépenses d'investissement comportent une planification à long terme (rénovations, mises aux normes, travaux d'aménagement), ainsi que des dépenses de réparation par nature imprévisibles. Entre 2022 et 2025, ces dépenses ont principalement concerné des travaux d'étanchéité des toitures.